



Problemes avec l'expertise

Par **loreva**, le **20/03/2009** à **17:33**

Bonjour, suite à un sinistre en décembre sur ma maison, un expert est passé. Jusqu'à là tout va bien. Il a mis 3 mois à nous retourner le rapport. N'étant pas d'accord sur le montant des indemnités, j'ai eu un entretien téléphonique avec lui. De là il m'a dit qu'il ne reviendrait pas dessus qu'il fallait qu'on signe l'accord. Le problème étant qu'aucun artisan ne se déplacera pour la somme qu'il a alloué. Aujourd'hui je ne sais pas quoi faire. Je voudrais des conseils. Doit-on prendre un avocat? Lancer des procédures? merci d'avance. Régis

Par **chaber**, le **30/03/2009** à **17:29**

Bonjour, Je ne reviendrai pas sur la rapidité de l'expert. Quel genre de sinistre avez-vous subi? A titre indicatif, en cas de sinistre Incendie ou Dégâts de Eaux, la procédure de règlement est la suivante: vous remettez votre réclamation à l'expert qui ne reprend pas systématiquement les devis fournis, souvent sur-évalués. L'assureur vous réglera franchise et vétusté déduites. La valeur à neuf, si elle existe dans le contrat, sera payée sur justificatifs.